

Rapport d'analyse Page 1 / 2
 Edité le : 27/01/2025

MAIRIE DE LEYMENT

 64 Rue de la Guillotière
 01150 LEYMENT

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA25-1569	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain
Identification échantillon :	SLA2501-5221-1		
Doc Adm Client :	ARS01		
N° Analyse :	00152871	N° Prélèvement :	00143804
UGE :	0038 - LEYMENT		
Nom de l'exploitant :	SOGEDO LYON		
Nom de l'installation :	LEYMENT	Type : UDI	Code : 000383
PSV :	0000000401		
Point de surveillance :	LEYMENT		
Localisation exacte :	Mairie robinet cuisine		
Département/Commune :	01 / LEYMENT		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Motif du prélèvement : CS	Type de visite : D1	Type Analyse : 1D	
Prélèvement :	Prélevé le 24/01/2025 à 10h05	Réceptionné le 24/01/2025 à 12h17	
	Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - BERGERON Julien		
	Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 et NF EN ISO 19458		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
pH (in situ)	7.60	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5		9#
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	8.3	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015			25#
Analyses microbiologiques							
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0
Bactéries coliformes (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000			0

Doc Adm Client : ARS01

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Entérocoques (Streptocoques fécaux) (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		
Escherichia coli (*)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0		
Microorganismes aérobies à 22°C (*)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			
Microorganismes aérobies à 36°C (*)	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau (*)	0	-	Analyse qualitative				
Couleur vraie (eau filtrée) (*)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			15
Odeur (*)	0 Néant	-	Méthode qualitative				
Saveur (*)	0 Néant	-	Méthode qualitative				
Turbidité (*)	0.12	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique brute à 25°C (*)	437	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	
Cations							
Ammonium (*)	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077			0.10

(*bv) : réalisé sur site : Bonneville

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.*La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation*François GENET
Responsable Laboratoire
